

VILLE DE PONTARLIER
REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
CANTON DE PONTARLIER

Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

Objet : JUSTICE ET POLICE – Circulation et stationnement – Interdiction de circulation et de stationnement rue Maurice de Broglie du 10 au 28 février 2025.

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2273-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU la demande de l'entreprise SNCTP pour réaliser de travaux de terrassement pour réseau électrique pour le compte de ENEDIS, entre les n° 7 et 9 de la rue Maurice de Broglie du 10 au 28 février 2025,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité de ses concitoyens et la commodité de la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 – Interdiction de circulation

Du lundi 10 février 2025, 7 h 30 au vendredi 28 février 2025, 17 h 00, la circulation sera interdite à tout véhicule :

- rue Maurice de Broglie.

Les véhicules seront déviés par :

- rue Berlioz
- rue de Doubs
- rue St Roch

ARTICLE 2 – Interdiction de stationnement

Du lundi 10 février 2025, 7 h 30 au vendredi 28 février 2025, 17 h 00, le stationnement sera interdit à tout véhicule :

- rue Maurice de Broglie : à hauteur de la zone de travaux.

.../...

ARTICLE 3 –

Les panneaux de signalisation et d'interdiction qui découlent du présent arrêté seront mis en place par l'entreprise concernée.

ARTICLE 4 -

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de Police, ses agents, Messieurs les Gardiens de Police Municipale et tous agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

- 1 ex. Arrêté du Maire
- 1 ex. Police Municipale
- 1 ex. Police
- 1 ex. DMO
- 1 ex. Pompiers
- 1 ex. SNCTP
- 1 ex. Pôle Citoyenneté



PONTARLIER, le 7 février 2025

Pour le Maire et par délégation
Le Conseiller Municipal délégué
à la Citoyenneté,

Romuald VIVOT